



## **Objet : Tableau des paiements 2017-2018.**

Il est recommandé de payer les frais **par internet** ou nous faire parvenir des **chèques postdatés pour l'année**. Selon la réservation choisie.

Les frais de garde sont payables le **premier jour ouvrable de chaque mois**. Par exemple, vous devez faire votre paiement le 1<sup>er</sup> septembre pour le mois de septembre, le 1<sup>er</sup> octobre pour le mois d'octobre, etc. Vous recevrez une facture au **début de chaque mois par courriel**.

Nous aimerions vous rappeler que le service de garde est un service qui doit s'autofinancer. **Vous êtes tenus de payer les frais de garde chaque mois**.

**Journée pédagogique** : des frais de 9.00 \$ par jour vous seront facturés en plus des coûts de la sortie qui peuvent varier selon l'activité. Ces frais ne sont pas inclus dans le tableau suivant.

MOIS	NOMBRE DE JOURS	Paiements égaux SG	TOTAL DU MOIS SERVICE DE GARDE Régulier 8.15 \$	Paiements égaux dîner	TOTAL DU MOIS SERVICE DE DÎNER Régulier 3.50 \$
Août 2017	4 jours	0.00 \$	32.60 \$	0.00 \$	14.00 \$
Septembre 2017	19 jours	163.00 \$	154.85 \$	70.00 \$	66.50 \$
Octobre 2017	20 jours	163.00 \$	163.00 \$	70.00 \$	70.00 \$
Novembre 2017	19 jours	163.00 \$	154.85 \$	70.00 \$	66.50 \$
Décembre 2017	15 jours	162.00 \$	122.25 \$	70.00 \$	52.50 \$
Janvier 2018	16 jours	163.00 \$	130.40 \$	70.00 \$	56.00 \$
Février 2018	19 jours	163.00 \$	154.85 \$	70.00 \$	66.50 \$
Mars 2018	15 jours	163.00 \$	122.25 \$	70.00 \$	52.50 \$
Avril 2018	19 jours	163.00 \$	154.85 \$	70.00 \$	66.50 \$
Mai 2018	20 jours	163.00 \$	163.00 \$	70.00 \$	70.00 \$
Juin 2018	14 jours	0.00 \$	114.10 \$	0.00 \$	49.00 \$
Total	180 jours	1458.00 \$	1467.00 \$	630.00 \$	630.00 \$
18 journées pédagogiques école		162.00\$	18 journées pédagogiques sorties		391.00\$

**Tous les chèques doivent être faits à l'ordre du service de garde Sol et Gobelet et datés pour le 1er de chacun des mois.**

**Note: N'oubliez pas d'inscrire le nom, prénom et numéro du dossier de votre enfant** (pas le numéro du payeur)

Pour les paiements **par internet** vous devez utiliser le **numéro du payeur désiré**. Cette personne recevra les relevés d'impôt en février.

\*Les frais sont sujets à des changements selon les décisions gouvernementales.

Merci de votre précieuse collaboration.

Éric Dion  
Directeur

Édith Faner  
Technicienne du service de garde